

RCEA

LA VIE DE CHANTIER

Un commissaire à l'écoute

Bien avant les premiers coups de pioche, les gros chantiers sont précédés d'une ou de plusieurs enquêtes publiques. Objectif : faire remonter les observations ou les doléances de la population sur l'impact du projet. Rencontre avec un commissaire enquêteur rompu à cet exercice.

Un commissaire, une enquête, mais rien à voir avec la police. Que ce soit pour d'importants travaux routiers, comme ceux qui relieront dans quelques années l'A406 à la RCEA, au sud de Mâcon, pour un plan local d'urbanisme, une installation classée pour la protection de l'environnement ou l'installation d'un parc éolien, une enquête publique est systématiquement réalisée. C'est une étape incontournable dans le cadre de la procédure de déclaration d'utilité publique, indispensable lorsque des expropriations sont nécessaires.

37 En 2016, la liste pour la Saône-et-Loire comptait 37 commissaires enquêteurs.

Nommé en 2006, Pierre Favre a réalisé de nombreuses enquêtes publiques en Saône-et-Loire. Compétent, cet ancien directeur d'agence bancaire n'est pourtant pas un spécialiste des différents domaines sur lesquels il intervient. Car l'une des qualités d'un commissaire enquêteur est la capacité à vulgariser les enjeux afin de les rendre compréhensi-



■ Pierre Favre, commissaire enquêteur, durant une permanence à la mairie de Varennes-lès-Mâcon. Photo Damien VALETTE

« Rester en forme intellectuellement »

Parti en préretraite « de bonne heure », en 2001, Pierre Favre est conciliateur de justice, bénévole, depuis 2003. En 2006, toujours « pour être utile socialement », il devient commissaire enquêteur. « C'en'est pas une fonction, mais une mission », précise cet habitant de Romenay aujourd'hui âgé de 70 ans. Ces missions sont indemnisées, mais surtout, elles lui permettent « de rester en forme intellectuellement ». Pour ce qui est de la forme physique, le septuagénaire pratique le cyclisme.

bles par le public consulté.

Un avis motivé

La seconde qualité, essentielle notamment pour certains dossiers sensibles, est la neutralité et l'indépendance par

rapport au maître d'ouvrage : « J'ai signé une attestation sur l'honneur sur le fait que j'en'ai pas d'intérêt personnel au projet concernant l'enquête publique », précise Pierre Favre. Après avoir recueilli les avis des personnes, expri-

“ C'est totalement humain de s'opposer aux nuisances près de son domicile. Il faut parfois expliquer que le projet répond à un intérêt supérieur. ”

Pierre Favre, commissaire enquêteur

més par écrit dans un registre ou oralement lors des permanences, le commissaire enquêteur rédige un rapport mentionnant les observations du public, dont ses suggestions et contre-propositions, et livre ses conclusions dans lesquelles il donne son avis motivé. Si certaines enquêtes ne posent pas de problème particulier, certaines se révèlent plus délicates. Pour une enquête sur un projet éolien, Pierre Favre se souvient d'avoir récolté, avec deux autres commissaires, 1 900 observations. Avec à la clé, un énorme travail de synthèse. « Je cherche vraiment à concilier l'intérêt public du projet et l'intérêt privé des personnes qui se manifestent lors de l'enquête. Lorsque cela est possible, je peux faire proposer des modifications afin de limiter les impacts sans nuire au projet », explique le commissaire enquêteur. En conclusion de son rapport, il émet un avis : le plus souvent favorable, mais parfois accompagné de « réserves ». Si celles-ci ne sont pas levées par une modification du projet par le maître d'ouvrage, l'avis devient défavorable. Au final, le feu vert est donné, ou non, par le préfet du département.

Damien VALETTE

Élargir la jonction RCEA-A406

Le projet consiste à faire passer en deux-fois deux-voies l'extrémité est de la RCEA (RN79) sur 2,3 km et l'extrémité ouest de l'A406, sur 1,4 km, à Mâcon Sud. Une zone de rabattement sur la RN 79 (deux fois une voie) sera également aménagée sur un kilomètre en direction de Prissé. Une partie des ouvrages d'art avaient déjà été conçus pour une circulation à deux fois deux voies. Mais il faudra néanmoins doubler le viaduc de Varennes, qui surplombe la RD 906 et la ligne SNCF Lyon-Dijon, et le passage au-dessus du raccordement ferroviaire LGV, ainsi qu'un ouvrage hydraulique sur la Petite-Grosne. Le montant total HT de l'opération est estimé à 39 millions d'euros, dont 6 M€ pour les études, 540 000 € pour les acquisitions foncières, et 32,5 M€ pour les travaux proprement dits (dont 13 M€ pour les ouvrages d'art). Le maître d'ouvrage est la société d'autoroute APRR. Les travaux préparatoires ont déjà débuté. La mise en service est envisagée pour l'automne 2019.



■ Le viaduc de Varennes devra être doublé dans le cadre de la future jonction entre l'A406 et la RN 79 (RCEA). Photo Damien VALETTE

